

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport très fourni et complet sur la demande de crédit de plus de vingt millions pour l'agrandissement, la rénovation et la transformation des prisons de Gorgier et La Chaux-de-Fonds.

Je tiens d'abord ici à remercier les personnes qui, très chaleureusement, nous ont ouvert les portes des établissements de Gorgier et de La Chaux-de-Fonds. L'accueil et les visites furent d'une grande qualité et m'ont personnellement beaucoup touchée.

Le langage littéraire du rapport, bien que très fourni, ne donne, à mon sens qu'une moyenne appréciation de l'état de ces bâtiments. La visite des lieux nous a montré des locaux vétustes à la limite de l'insalubrité. Déjà en 2000 on parlait de défaillances en ce qui concerne les bâtiments, la sécurité passive et active ; sachant que les dégradations évoluent de manière exponentielle, aujourd'hui, 8 ans plus tard, il est urgent d'intervenir.

Aujourd'hui le projet estimé à plus de 20 millions englobe la rénovation et l'agrandissement des prisons de Gorgier et de La Chaux-de-fonds

Sur la totalité du crédit demandé, presque la moitié est dévolue au frais d'entretien.

De manière brève et résumée, je dirais que :

Ce qui frappe le plus à Gorgier, ce sont les déperditions énergétiques conséquentes à l'état de délabrement de l'enveloppe. Il faut savoir que les cellules doivent avoir un appoint de chauffage électrique pour avoir une température adéquate et ceci est inadmissible du point de vue environnemental.

A La Chaux-de-Fonds, l'environnement bâti réserve des conditions de vie aux détenus et aux gardiens déplorable, de par l'exiguïté des cellules, la vétusté des installations en général et la médiocrité des espaces communs.

Les 2 projets doivent être réalisés en même temps pour plusieurs raisons : D'une part pour l'organisation des travaux en déplaçant les détenus chaque fois en des lieux sûrs, permettant ainsi que les rénovations soient exécutées de manière astucieuse

D'autre part, la transformation de ces établissements permettra la centralisation de la cuisine à Gorgier et la buanderie à La Chaux-de-Fonds.

Le groupe socialiste acceptera ce rapport non sans faire quelques remarques ou critiques.

Remarques qui se déclinent sous plusieurs volets :

#### Le volet humain

Tout d'abord, il est primordial pour nous de raisonner, de planifier, d'étudier avec en toile de fond la dignité et l'humanité. Il est de notre mission politique de demander le respect d'un minimum d'humanité car cette limite a déjà été dépassée. En plus des conditions de vie déplorable, nous remarquons que le rapport est truffé de termes tels que rentabilité ou recettes (une vingtaine en tout). Ceci montre une vision économiste et non humaine de la détention. C'est dommage.

Une autre préoccupation de notre groupe est la prise en charge des cas de déficience psychologique, des cas psychiatriques. Rien n'est nommé dans le rapport quand à leur prise en charge. Qu'en sera-t-il ? Les gardiens sont-ils formés pour y faire face ?

Nous souhaiterions que la formation des gardiens soit améliorée voire garantie, que la supervision soit renforcée. L'encadrement du personnel carcéral doit impérativement être assuré.

#### Le volet législation

Nous avons appris que par manque de temps, les données enregistrées ne sont pas régulièrement effacées et cela malgré la législation qui demande que cela soit fait après 7 jours. Qu'en est-il de la protection des données et de la dignité. ?

Le canton s'était engagé à offrir des places pour les jeunes filles, rien n'est prévu à Gorgier ou à CHX. Qu'en est-il ?

La nouvelle loi sur les jours-amende est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Quelle est l'incidence sur le nombre de détentions de courte durée ?

Qu'en est-il du personnel de nuit au nombre de 2 : Est-il-suffisant ?

#### Le volet construction

La décision de ne pas désaffecter les locaux de CHX est une bonne décision à notre sens. Le déplacement de deux services de l'Etat dans les locaux de Chaux-de-Fonds est également une bonne alternative.

Le regroupement des activités de cuisine et buanderie dans chacun des sites est louables pour autant, et on nous l'a garanti, que les transports soient fait de manière rationnelle.

L'amélioration thermique des 2 sites est impérative. L'utilisation d'énergie renouvelable pour Gorgier est déjà prévue. La récupération de une des 2 chaudières à mazout existante pour l'appoint ne nous semble pas des plus rationnel, sachant les frais d'entretien sur de telles installations quand elles fonctionnent peu. N'est-il pas possible de dimensionner la chaudière à bois de

manière à ce qu'elle suffise aux besoins, voire à lui ajouter encore quelques panneaux solaires de plus ?

Pour conclure, le réitère la position favorable du groupe pour ce rapport en incitant le conseil d'Etat à se préoccuper de la condition de travail et de vie des personnes qui utilisent ces 2 sites. D'une part le personnel carcéral qui, sans avoir commis de peine, utilise des locaux indignes et vit des situations qu'il peut difficilement gérer.

D'autre part, les détenus, car qu'elle que soit leur crime ou leur faute ou leur suspicion de faute, ils restent des êtres humains.

Nous comptons sur les autorités et les collaborateurs de l'administration pour suivre ce dossier avec l'humanité qui s'impose et qu'ils tiennent compte des remarques faites. Et c'est dans ce sens que nous accepterons le rapport.

Lydia Renzo  
Mars 2008